Rapport annuel 2020

ALLIANCE CONTRE LE TABAC

Notre projet

L'ACT-Alliance contre le tabac est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général au service de la santé publique. Elle regroupe depuis plus de 30 ans les principaux acteurs français engagés dans la lutte contre le tabac.

Fondée en 1991 par le Pr. Maurice Tubiana à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Evin dont il fût l'un des principaux artisans, l'ACT, lobby d'intérêt général, mène une politique engagée de prévention aux niveaux national et international à la faveur du renforcement du contrôle et de la dénormalisation du tabac.

En tant que porte-parole de 23 membres associatifs majeurs dans la lutte contre le tabagisme sur tout le territoire national, l'ACT mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin de peser sur le débat public pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts d'une industrie mortifère redoublant d'efforts pour vendre ses produits addictifs.

Dans une société où les sources d'information sont démultipliées et où le savoir peut être manipulé, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et d'être est ainsi la voix de référence pour protéger toutes les générations présentes et futures.
Par son action fédératrice, l'ACT mobilise ainsi collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2030 la première génération en France libérée des méfaits du tabac.

#actwithfacts

Sommaire

Edito 04

Nos actions 07

Gouvernance 27

Rapport financier 37

Edito

L'année 2020 est une année exceptionnelle à tous les points de vue pour l'Alliance contre le tabac.

Alors que la crise sanitaire a brutalement mis en suspens notre quotidien, l'ACT a dû dans le même temps opérer une mutation inédite de douze mois pour amorcer la mise en œuvre de son programme de Dénormalisation du tabac en France financé pour 4 ans (2020-2024) par le fonds de lutte contre les addictions.

Ce programme développé en partenariat avec 8 structures associatives dont 6 membres de l'ACT est une chance pour contribuer, en complémentarité des actions initiées par les institutions de santé publique, à l'émergence de la première génération sans tabac à l'horizon 2030.

Par des actions de relations publiques et de campagnes médias traditionnellement menées par l'industrie, l'objectif de ce programme est de renverser la donne pour changer la perception du tabac en France, le tabagisme étant en effet à ce jour encore entendu dans la société comme une pratique sociale « normale » relevant d'un choix personnel, d'une liberté individuelle.

En sensibilisant le grand public, les médias et les décideurs aux stratégies marketing cyniques de l'industrie de tabac, nous détenons une opportunité unique pour franchir une étape décisive dans la lutte contre le tabac en France. Et cette étape repose sur un élément essentiel : une prise de conscience majeure de la supercherie commerciale que représentante le tabac dans notre société, en particulier chez les jeunes, en quête de vérité et toujours plus sensibles aux enjeux de responsabilités environnementales et sociétales.

L'ACT, par la force de son collectif, entend participer à un tel changement en s'appuyant sur son expertise de plus de 30 ans dans la lutte contre le tabac construite autour d'une gouvernance composée de professeur.es de santé publique et des médecins reconnus pour leur engagement de longue date. Le développement de cet ambitieux programme repose également sur une professionnalisation importante de la structure qui bénéficie désormais d'une équipe permanente de 10 salariés. En collaboration avec les bénévoles et équipes salariées de ses partenaires associatifs, l'ACT dispose ainsi de tous les moyens humains nécessaires pour déployer des actions impactantes au niveau national, à la hauteur des engagements ambitieux que nous avons pris auprès de nos financeurs. C'est au total plus de 30 intervenants qui nous accompagnent pour la réalisation de cette mission essentielle de dénormalisation.

Pour matérialiser cette année de mutation, l'Alliance contre le tabac a de plus entrepris une refonte essentielle de son positionnement et de son identité : l'Alliance contre le tabac devient ainsi l'ACT ; l'ACTeur d'une nouvelle dynamique pour la lutte contre le tabac.

L'ACT, en lien avec sa convention d'objectifs avec la direction générale de la santé, a par ailleurs poursuivi son travail de fédération de ses membres pour être le porte-voix de notre cause trop souvent phagocytée en 2020 par l'actualité sanitaire. Cette année encore, et grâce à notre mobilisation, les tentatives de l'industrie du tabac pour promouvoir auprès des décideurs une fiscalité plus avantageuse sur leur nouveaux produits ont échoué, leurs amendements ayant été tous rejetés.

Cette année 2020 s'inscrit donc pour notre alliance comme une année fondatrice posant des bases structurantes nouvelles pour parachever son objectif ultime : l'émergence d'une société plus durable affranchie de l'industrie du tabac.

Pr. Loïc Josseran - Président de l'ACT

Nos temps forts 2020

Janvier à Juillet
Réception d'un premier financement du fonds de lutte contre les addictions. Préparation des recrutements et de 3 appels d'offres

Février
28 : Communiqué de presse : *Dénormalisation du tabac : le paquet de cigarettes à 10 € n'est qu'une étape*

Mars à Juin
Développement des conventions de partenariat avec 8 acteurs associatifs pour le développement du programme de Dénormalisation

Mars
4 : Communiqué de presse : *Coronavius Covid19 : Fumer augmente le risque de développer une forme sévère ou très sévère de la maladie*

Avril
17 : Communiqué de presse : *COVID-19 et tabagisme : L'hypothèse d'un effet protecteur de la nicotine à prendre avec grande précaution*

Mai
28 : Communiqué de presse : *Désengagement financier de l'industrie du tabac en France : La responsabilité sociétale des entreprises au service de la dénormalisation.*

31 : Journée Mondiale Sans Tabac : Participation du Président de l'ACT à la conférence internationale de Tobacco Free Portfolio sur la finance sans tabac soutenue par l'ONU.

Juin
26 : Communiqué de presse - Révision de la loi Evin, un non-sens sanitaire et économique

Juillet
16 : Communiqué de presse - IQOS l'offensive trompeuse et illégale de Philipp Morris France

Juin à Septembre
Refonte de l'identité de l'ACT

Septembre
14 : Dépôt d'un projet complémentaire au programme de Dénormalisation auprès du fonds de lutte contre les addictions

16 : Kick off meeting du programme de dénormalisation : 1er Comité de pilotage et 1er Comité d'orientation scientifique

Octobre
26 : Communiqué de presse - Le tabac chauffé, la fausse promesse de l'industrie du tabac

Novembre
26 : Acceptation du projet complémentaire pour 2021-2024 par le fond de lutte contre les addictions.

Novembre à Décembre
Dépôts d'amendements en faveur d'une fiscalité plus forte sur le tabac chauffé alignée sur le niveau des cigarettes industrielles.

Décembre
9 : Conférence de presse pour la campagne « Le Vrai Coût du tabac » et 4èmes Rencontres de l'ACT en webinaire

Nos actions

1

Fédération et valorisation des acteurs engagés

2

Dénormalisation du tabac et de son industrie

3

Exposition média et digitale

Notre action

1 Fédération et valorisation des acteurs engagés

En 2020

23 Membres

dont

5 Membres fondateurs

La mutualisation des compétences et l'élaboration de positions communes pour les membres de l'ACT sont essentielles pour instaurer un réel contrepoids face à une industrie du tabac menant un lobbying très actif au niveau national et international.

La co-construction d'une expertise partagée par des professionnels de santé et bénévoles reconnus pour leur engagement de longue date dans la lutte contre l'addiction au tabac permet d'élaborer un discours clair et unifié. Cela est essentiel pour mener des campagnes de plaidoyer retentissantes à la faveur dee la dénormalisation et de la diminution de la consommation de tabac en France.

Un collectif

Une fédération d'acteurs engagés de la lutte contre le tabac unis face à un même combat

Un combat

Éclairer par les faits les manipulations de l'industrie du tabac et peser sur le débat public

Une mission

Un avenir durable et une génération 2030 libérés des méfaits du tabac et son industrie

La constitution et l'animation d'un collectif

Depuis 1991, l'ACT a pour rôle premier de fédérer au niveau national un réseau d'acteurs engagés dans la lutte contre le tabac sur tout le territoire. Face à une industrie redoublant d'efforts pour maintenir un marché en perte de vitesse, les acteurs de la lutte contre le tabac, aux côtés des institutions de santé publique, se doivent d'unir leurs forces pour maintenir une politique forte de contrôle et de la prévention du tabagisme.

L'ACT fédère ainsi en 2020 un collectif de 23 associations dont 5 membres fondateurs qui demeurent des piliers structurants pour la lutte contre le tabagisme et la promotion de la santé publique en France.

L'adhésion à l'ACT témoigne de la volonté de ses membres de se fédérer autour de valeurs communes reposant sur deux aspects essentiels : la promotion de la rigueur scientifique et une détermination sans faille à déconstruire les discours d'une industrie qui détourne les décideurs politiques de leurs engagements nationaux et internationaux de lutte contre le tabagisme.

Par ses valeurs et son collectif, l'ACT bénéficie d'une forte crédibilité auprès des leaders d'opinions, médias, décideurs et grand public et permet aux acteurs de lutte contre le tabac sur tout le territoire national de poursuivre avec une meilleure résonnance leurs actions au niveau local.

Membres Fondateurs

Nos membres

Le vrai coût du tabac
Retour sur les 4èmes rencontres annuelle de l'ACT

Ce rendez-vous annuel organisé autour des membres de la structure est une occasion pour échanger, lors d'une journée conférence, sur une thématique ayant marqué l'actualité de l'année. A cette occasion l'Alliance souhaite dynamiser son réseau en invitant des experts, des personnalités politiques et scientifiques extérieures.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, l'ACT n'a pas pu développer en présentiel son rendez-vous annuel mais a tout de même tenu à proposer à ses membres et ses partenaires, le mardi 9 décembre 2020, un webinaire reprenant la thématique de sa première campagne de dénormalisation sur le « Vrai coût du tabac ». À travers cette session, il s'agissait de décrypter les idées reçues qui entourent la mise en œuvre de politiques fiscales sur ces produits et de proposer des leviers d'action concrets pour le futur.

Durant près de deux heures, les 80 participants de l'évènement ont suivi les présentations de 4 experts qui ont permis de faire le point sur le coût global du tabac pour la société et d'amorcer une réflexion sur les leviers possibles pour renforcer les mesures visant à faire reculer le tabagisme au niveau national et européen.

Cette rencontre était également l'occasion de présenter les premiers résultats des indicateurs de l'ACT, série d'enquêtes nationales trimestrielles sur la perception sociale du tabac en France.

Les intervenants

Julien Vivant
BVA

Gérard Audureau
DNF - Demain Sera Non Fumeur

Pr. Pierre-Alexandre KOPP

Dr. Michal Stoklosa

Le vrai coût du tabac
en chiffres

Coût social du tabac
-120 Mds€/an[1] → **1800** € /an/habitant*

Recette de l'État en 2020
+16,5 Mds€ [2] → Dépenses en soins pour l'État **- 26** Mds€/an[1]

Pour que le tabac ne coûte rien financièrement à la société, le prix du paquet de cigarettes devrait passer à **45**€[1]

75 000[3]
Décès dûs au tabac /an en France

25,5%[4]
de fumeurs quotidiens en 2020

-9 ans[1]
Moyenne espérance de vie perdue

*nouveaux nés et enfants compris

Sources : **(1)** Le coût social des drogues en France, 2015, Pierre Kopp, OFDT I **(2)** Loi de finances pour 2021 I **(3)** BEH, Santé Publique France, 2019 I **(4)** BEH, Santé Publique France, 2020

Prix du paquet de cigarettes à travers l'Europe

source commission européenne 2020

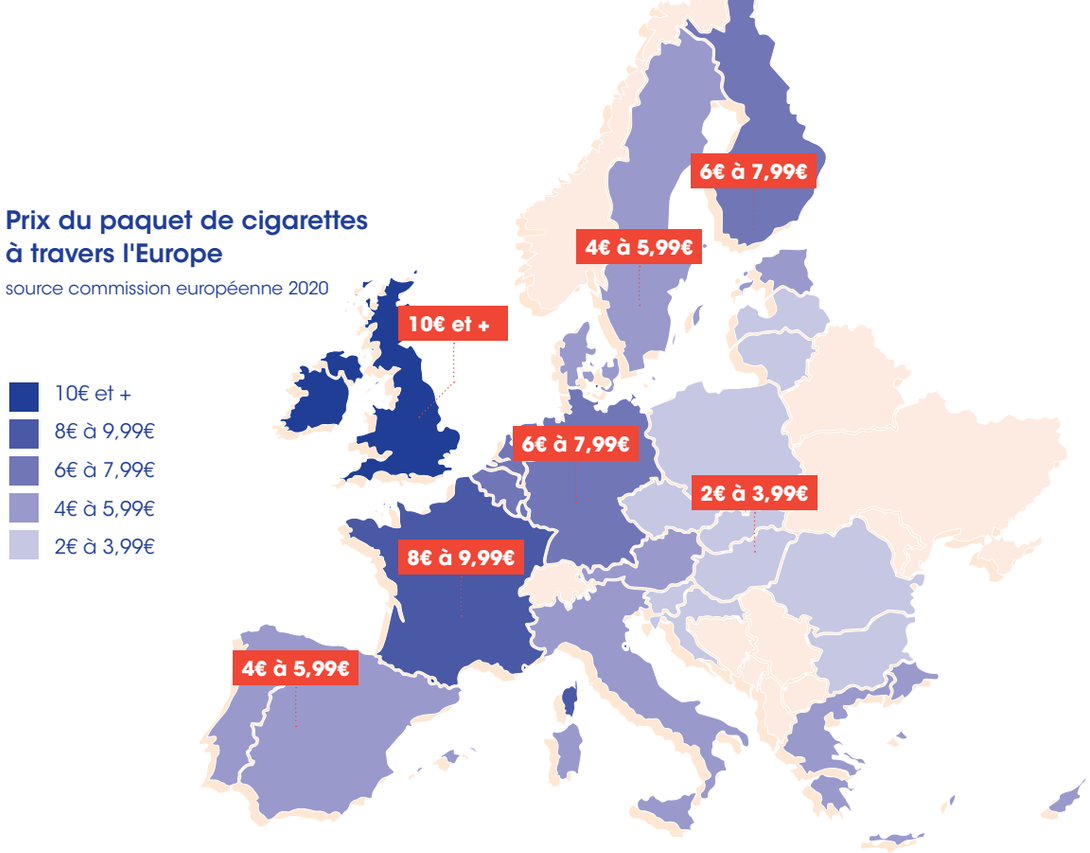

Effet du prix du paquet de cigarette le plus vendu sur la consommation de cigarettes en France sur 20 ans

source du tableau - DNF - Demain Sera Non Fumeur

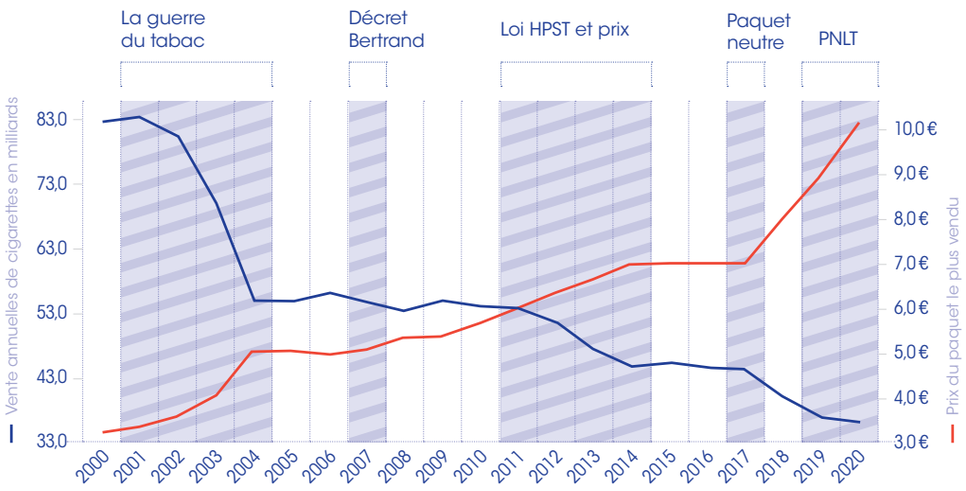

Le vrai coût du tabac : Propositions de leviers d'action

Au niveau national

Maintenir une pression fiscale suffisante et continue sur le prix des cigarettes - paquet à 15€ d'ici 2025

Si l'objectif initial d'augmenter le prix du paquet de 20 cigarettes à 10€ est aujourd'hui atteint, l'ACT considère que cette mesure ne constitue qu'un premier pallier symbolique qui doit amorcer le prochain au- delà de 2020. Cette mesure est importante si l'on souhaite poursuivre une décrue continue de la prévalence tabagique et parvenir en 2030 à la première génération sans tabac (prévalence tabagique < 5%).

L'augmentation du prix du tabac à rouler

Ce produit du tabac est actuellement moins taxé que les cigarettes tout en étant aussi nocif pour la santé, voire plus encore.

L'alignement fiscal du tabac chauffé sur les cigarettes manufacturées

Les cigarettes de tabac chauffé étant calibrées sur les cigarettes industrielles pour délivrer le même pic de nicotine, nous préconisons que le tabac chauffé soit taxé au même niveau que les cigarettes manufacturées. Ces nouveaux produits du tabac cancérigènes ne doivent pas bénéficier d'un quelconque avantage fiscal.

Au niveau européen

Le système de taxation sur le tabac en France ne doit pas être mis en péril par un manque d'harmonisation au niveau européen

Dans le cadre des renégociations de la directive 2011 sur la fiscalité du tabac, une évolution possible : faire passer le minimum de perception de 90€ à 150€ pour 1000 cigarettes.

L'union des savoirs et des positionnements

L'ACT - Alliance contre le tabac joue auprès de ses membres un rôle de coordination et de rassemblement afin d'organiser la compréhension collective des enjeux législatifs, règlementaires et scientifiques en matière de santé publique et de lutte contre le tabagisme.

Dans un esprit collégial, des groupes de travail sont animés tout au long de l'année par les administrateurs bénévoles et experts invités afin de définir ou de réorienter les positions et les modalités d'action de l'Alliance contre le tabac.

Durant l'année 2020, les bénévoles de l'association se sont à nouveau rassemblés à de nombreuses reprises afin de poursuivre un travail de réflexion autour du contrôle du tabac dans un esprit de partage et de consensus. Dans ce cadre, trois grandes thématiques ont été abordées au cours de plus d'une quinzaine de réunions entre les administrateurs bénévoles de l'Alliance témoignant cette année encore de la grande richesse et de la vitalité des échanges au sein de la structure.

Les liens entre tabagisme et Covid19

L'actualité marquée par la crise sanitaire a également mobilisé nos bénévoles et l'équipe permanente autour des effets prétendument protecteurs de la nicotine sur le développement de la maladie. A travers plusieurs échanges, l'ACT a fait le point au détour de deux communiqués de presse sur la pertinence des études produites sur le sujet disponible à date. Dans chacun de ces communiqués, l'ACT a insisté sur les effets indéniablement néfastes du tabagisme sur la santé quels que soient les résultats des études produites.

Contrer la stratégie marketing « du risque réduit » de l'industrie du tabac

L'année 2020 a également été marquée par une forte offensive de l'industrie du tabac pour « verdir » ses activités en temps de préoccupations majeures pour la santé publique. Elle a en effet multiplié les interviews et les actions de relations publiques pour promouvoir l'émergence d'ici les dix prochaines années d'un « monde sans fumée », libéré de la cigarette traditionnelle au profit d'alternatives dites « à risques réduits » pour la santé.

Toutefois, risques réduits ne signifie pas absence de risques. La Food And Drug Administration aux Etats-Unis, dans un avis prononcé en juillet 2020, avait ainsi reconnu les produits du tabac chauffé comme étant des produits à risques « modifiés », la composition des cigarettes de tabac chauffé étant quelque peu différente de celle des cigarettes traditionnelles.

" Risques réduits ne signifie pas absence de risques ! "

L'industrie du tabac s'est saisie de cette ambiguïté pour jouer sur les mots et amplifier la promotion de ses produits prétendument à « risques réduits » pour la santé. Philip Morris, dans un courrier en date du 23 juillet 2020, a même sollicité l'ACT et certains de ses membres à participer à*une démarche nouvelle et constructive pour encourager la communauté scientifique française à s'emparer de la question de la réduction des risques tabagiques et du rôle des nouvelles alternatives à la cigarette combustible pour nourrir le débat public*, ce que l'ACT et notamment le CNCT ont publiquement repoussé en rappelant que les intérêts des fabricants de tabac sont strictement irréconciliables avec les intérêts des organisations faisant la promotion de la santé publique.

En jouant sur les mots, l'industrie du tabac souhaite surtout renouveler son marché en perte de vitesse et reconquérir, en rassurant, une jeunesse bien au fait des risques sanitaires présentés par les produits classiques du tabac.

Les bénévoles de l'ACT ont ainsi tenu à décrypter l'avis de la FDA américaine par un communiqué de presse co-signé avec le CNCT en juillet 2020 et à insister, dans le cadre d'une communication presse lancée pour le Mois Sans Tabac en novembre, sur le fait que malgré les apparentes ressemblances entre le dispositif du tabac chauffé et celui de la cigarette électronique, les risques pour la santé sont eux entièrement différents.

La fiscalité du tabac

Les enjeux autour de la mise en œuvre d'une politique fiscale sur les produits du tabac sont restés forts cette année 2020 et ont nécessité une forte mobilisation de l'ACT et ses membres, dont DNF - Demain Sera Non Fumeur et le CNCT en particulier.

Le contexte de ces réflexions était triple :

- Le gouvernement avait annoncé en octobre 2020, lors de la présentation du PLF 2021, qu'il n'y aurait pas d'augmentation fiscale sur les produits du tabac jusqu'en 2022, stratégie qui est apparue pour l'ACT et ses membres en opposition avec ses engagements formulés au Programme National de Lutte Contre le Tabagisme (2018 – 2022).
- À la fin de l'année 2020, durant les négociations sur le PLF 2021, des amendements, sourcés comme étant à l'origine de Philip Morris, ont été successivement déposés à l'Assemblée nationale puis au Sénat au cours des navettes parlementaires entre novembre et décembre 2020. Ces amendements prévoyaient des dispositions législatives favorables à une fiscalité plus avantageuse pour les produits du tabac chauffé. L'ACT a pu contribuer à la suppression de ces amendements mais ce sujet demeure une inquiétude.
- L'ACT a appris en fin d'année 2020 que l'un des quatre géants de l'industrie du tabac (Imperial Brands) a proposé à l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale de participer à une formation sur la fiscalité du tabac venant relayer toutes les idées reçues sur la politique fiscale de ces produits.

Ainsi à travers de nombreux échanges, bénévoles et salariés de l'ACT ont travaillé en collaboration avec ses membres pour établir des propositions d'action concrètes :

1. La hausse du prix du paquet de cigarette
L'objectif du paquet de cigarettes à 10 € n'est qu'une étape et non un objectif final. La hausse des prix du tabac doit se poursuivre et le prix du paquet de 20 cigarettes doit être progressivement augmenté à 15 € d'ici 2025.

2. Taxer les nouveaux produits du tabac
Les cigarettes de tabac chauffé, bien que plus petites que les cigarettes industrielles, sont calibrées pour répondre au même besoin en nicotine qu'une cigarette classique. Ces nouvelles cigarettes de tabac contenant toujours des produits cancérogènes et cancérigènes doivent faire l'objet d'une politique fiscale forte.

Il faudrait ramener son prix à celui des cigarettes manufacturées afin d'empêcher un transfert de consommation des cigarettes traditionnelles vers ces nouveaux produits du tabac qui ne sont pas moins addictifs et risqués pour la santé contrairement aux affirmations de l'industrie.

En conclusion

Fumer ne protège pas contre la COVID 19 mais augmente au contraire le risque développer une forme très sévère de la maladie

Le tabac chauffé est très addictif et cancérigène au même titre que la cigarette industrielle

Une politique fiscale forte sur les produits du tabac est l'outil le plus efficace pour lutter contre le tabagisme

La valorisation des positions collectives auprès de ses partenaires

Grâce à son expertise en matière de prévention et de lutte contre le tabagisme, l'Alliance contre le tabac est fréquemment sollicitée par les acteurs institutionnels et ses partenaires pour faire part de ses analyses et préconisations. Ainsi, par les voix de ses élus ou de sa directrice, l'Alliance apporte des éléments substantiels pour la définition d'orientations et le développement de critères d'évaluation des politiques publiques relevant de son champ d'action.

Partenaires **institutionnels**

Reconnue pour son expertise, l'ACT est régulièrement sollicitée par les institutions de santé publique et développe ses actions en parfaite cohérence avec ces instances, dans une démarche de complémentarité et de co-construction.

En 2020, l'ACT a été sollicitée à huit reprises et s'entretient ainsi régulièrement avec Santé Publique France, notamment dans le cadre du développement de son programme de dénormalisation du tabac en France. Elle est également l'interlocuteur privilégié de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en tant que représentant des acteurs de la lutte contre le tabagisme en France au Conseil d'Orientation Stratégique du fonds de lutte contre les addictions.

En 2020, l'ACT a également été sollicitée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales, l'IGAS, afin de produire son rapport sur la réalisation des axes prévus au Plan Cancer III (2014-2019).

Partenaires **associatifs**

L'ACT, intégrée à un réseau d'acteurs associatifs national et international, est régulièrement sollicitée pour valoriser la position des acteurs français de la lutte contre le tabac.

Elle fait connaître leurs enjeux notamment auprès des professionnels de santé et des experts sur des sujets connexes liés à la lutte contre le tabac et son industrie tels que la lutte en faveur des droits humains ou encore de la protection de l'environnement.

En 2020, notre structure a participé à quatre rencontres au niveau européen, notamment à l'ECTOH à Berlin, rendez-vous se tenant une fois tous les 5 ans qui a réuni tous les acteurs nationaux et internationaux de lutte contre le tabac les 19/20 janvier 2020. L'ACT a également participé au 5ème congrès de l'ENSP – European Network For Smoking Prevention qui s'est tenu au format webinaire et pour lequel le Pr. Josseran, président de l'ACT, est intervenu le lundi 14 décembre 2020 pour présenter notre programme de dénormalisation du tabac en France.

Développement de ses ressources et de ses partenariats

Dans le cadre de ses activités, l'ACT souhaite étendre son réseau d'acteurs associatifs et issus du monde de l'entreprise afin d'engager une grande diversité de partenaires à même de soutenir notre cause et d'en faire la promotion auprès du plus large public possible.

Cette ouverture nouvelle, en particulier auprès des entreprises, vise à étendre le champ des possibles de notre collectif tout en gardant notre indépendance et notre exigence de transparence à l'égard de nos actions et de nos moyens.

L'ACT, à ce jour encore financée intégralement par des conventions de subventionnements publiques avec la direction générale de la santé et de la CNAMTS via le fonds de lutte des actions, entend sur ce point amorcer une transition progressive de diversification de ses partenariats et de ses ressources afin d'assurer une pérennité de ses missions.

Notre structure a ainsi commencé en 2020 à mettre sur pied une politique de mécénat accompagnée d'une charte dictant la ligne de conduite de notre association à tenir pour le choix de ses partenaires afin d'exclure tout risque de conflit d'intérêt avec l'industrie du tabac ou de toute entreprise dont les activités constitueraient une atteinte aux droits humains et à l'environnement.

Afin d'envisager des partenariats auprès de philanthropes et entreprises mécènes désireux de s'investir dans la lutte contre la première cause de mortalité évitable en France, l'ACT a par ailleurs entrepris auprès de l'administration fiscale en fin d'année 2020 la reconnaissance de ses missions comme étant d'intérêt général.

Une ouverture nouvelle **auprès des entreprises**

Une transition progressive de **diversification des partenariats et des ressources**

une action de mécénat préparée en 2020

Demande de reconnaissance de ses missions **comme étant d'intérêt général.**

Notre action

2 Notre programme de Dénormalisation du tabac en France

L'ACT a été retenue en 2019 puis en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Mobilisation de la Société Civile » du fonds de lutte contre les addictions pour développer un programme de Dénormalisation du tabac en France. Il représente une chance pour contribuer, en complémentarité des actions initiées par les institutions de santé publique, à la disparition progressive du tabac en France.

Objectifs
Débanaliser le tabac en changeant la perception des Français sur ce produit et son industrie

Montant de la subvention
5 778 234 €

Projet financé par
le fonds de lutte contre les addictions

Moyens
- Campagnes médias et digitale grand public Mobilisation d'influenceurs et de personnalités connues
- Organisation d'initiatives citoyennes
- Sensibilisation des décideurs politiques

Une stratégie en 3 axes :

Renouveler le storytelling et l'image de la lutte contre le tabac

Renouvellement du discours de l'ACT et de ses partenaires autour de thématiques méconnues du grand public et dépassant une approche strictement sanitaire.

Structurer le discours autour de campagnes à l'attention du grand public et des médias

Notamment en favorisant la diffusion d'informations reposant sur les faits. La publicité grand public est également un levier essentiel pour amener l'opinion publique à considérer le tabac comme socialement inacceptable.

Développer une stratégie de plaidoyer ciblée auprès des décideurs politiques

Afin de renforcer l'application de mesures de contrôle et poursuivre leur développement.

Ainsi, une stratégie de communication axées autour de 3 leviers articulés simultanément, campagne médias grand public ; stratégie de relations presse ; stratégie de plaidoyer auprès des décideurs politiques, permettrait d'agir efficacement sur deux éléments essentiels de dénormalisation : une demande raréfiée en raison d'une attractivité moindre de produits du tabac et une offre toujours plus limitée en raison de mesures de contrôle renforcées.

Structurer le discours

Nos campagnes de dénormalisation du tabac et de son industrie

A travers des campagnes de sensibilisation grand public, l'ACT tient à mettre en lumière les méfaits d'une industrie du tabac sur des aspects souvent méconnus (conséquences environnementales et socio-économiques) et à proposer des décryptages afin de déconstruire des arguments bien ancrés dans la société, constitutifs de freins pour faire avancer le contrôle et la prévention contre le tabagisme en France.

Thématiques déployées

- Tabac et droits humains
- Tabac et environnement
- Femmes et tabac
- Tabac et entreprises
- Tabac et finance
- Sport sans tabac

→

- Campagnes médias *(TV/Radio/Digital/Affichage)*
- Relations presse
- Relations institutionnelles
- Relations publiques *(Influenceurs/portes-paroles/évènementiel)*

FOCUS

Notre première campagne : Le vrai coût du tabac pour tous

En raison d'un fort lobbying de l'industrie du tabac en 2020 pour promouvoir ses nouveaux produits du tabac en France auprès des décideurs, l'ACT, en fin d'année 2020, a tenu à proposer un décryptage accessible auprès du grand public sur la notion de coût du tabac.

A travers un dispositif intégré à 360° (conférence de presse, diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux, production d'infographies et plan de rencontres avec des décideurs clés), la campagne « Le vrai coût du tabac pour tous » en partenariat avec notre membre fondateur, l'association DNF-Demain Sera Non-Fumeur, proposait un décryptage sur les idées reçues autour d'une mesure phare de lutte contre le tabagisme : la taxation des produits du tabac. D'après les indicateurs de l'ACT#1, 56% des Français pensent que la vente de tabac rapporte plus à la collectivité qu'elle ne lui coûte en dépenses de santé, ce qui est faux.

Il s'agissait ainsi de faire prendre conscience au grand public, aux médias et aux décideurs de ce que représente réellement la politique fiscale sur les produits du tabac reconnue comme étant l'outil le plus efficace par l'OMS pour lutter contre le tabagisme.

Les résultats de la campagne

Afin de donner un retentissement médiatique fort à notre campagne, nous avons travaillé avec l'agence BCW sur une stratégie de relations presse efficace permettant d'amplifier notre message de campagne et de toucher à la fois une cible grand public mais également les décideurs politiques à travers un bon relai médias de notre campagne.

Conférence de presse de lancement

En présence de :
6 journalistes de médias nationaux

31 reprises
du dossier de presse
dont

3 retombées nationales
(France Inter, Figaro, les Echos)

et près de
30 retombées régionales

Stratégie de plaidoyer

Construction d'un réseau de décideurs pour renforcer le contrôle du tabac

En 2020, l'Alliance contre le tabac a poursuivi son travail collaboratif avec l'Agence de relations publiques BCW - Burston Cohne Marsteller – choisie notamment pour sa démarche éthique de se désengager de toute relation commerciale avec l'industrie du tabac.

Ce partenariat a permis à l'Alliance, dans la continuité d'un travail amorcé en 2018, de renforcer la constitution d'un réseau de décideurs engagés aux côtés de l'ACT pour favoriser le contrôle du tabac en France.

Cette année, marquée par une offensive de l'industrie pour promouvoir auprès des décideurs ses nouveaux produits du tabac, l'ACT a axé ses prises de contacts avec les parlementaires sur les enjeux posés par ces nouveaux produits et à proposer des solutions concrètes pour empêcher en particulier l'essor du tabac chauffé en France.

28
prises de contact avec des parlementaires réalisées par l'ACT et BCW

Dont 6 rendez-vous effectifs:

2 membres de cabinets

8 décembre 2020
Cabinet du Premier Ministre, Jean Castex

10 décembre 2020
Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran

3 députés

27 novembre 2020
Député LT des Bouches-du-Rhône

8 décembre 2020
Rapporteur général de la commission des finances

le 11 décembre 2020
Rapport général de la commission des affaires sociales

1 sénatrice

27 novembre 2020
Sénatrice LR d'Eure et Loir Vice-présidente de la CAS

FOCUS

Projet de loi de finances 2021

L'ACT mobilise particulièrement ses équipes pour veiller aux négociations faites chaque année dans le cadre des projets de loi de finances annuels qui traitent de la mise en œuvre de la politique fiscale du tabac en France pour l'année à venir. La question de la fiscalité du tabac chauffé a été un point névralgique pour les actions d'affaires publiques à l'ACT.

En effet, dans le cadre de l'examen du PLF pour 2021, les fabricants de tabac ont fait déposer plusieurs amendements visant à créer une nouvelle catégorie fiscale plus avantageuse pour le tabac chauffé. Ces amendements ont tous été rejetés par l'Assemblée avec l'avis défavorable du rapporteur et du Gouvernement.

Toutefois, un amendement est adopté en première lecture au Sénat en décembre 2020, l'article 14 bis B au projet de loi de Finances 2021, et créée une nouvelle catégorie fiscale pour le tabac chauffé. Cet amendement a finalement été rejeté en dernière lecture du texte mais inquiète tout de même l'ACT pour les évolutions à venir.

Nos actions pour contrer cette offensive

1. **La rédaction d'un position paper** co-rédigé avec le Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)

2. **La rédaction des trois amendements :**
   - Un amendement de suppression de l'article 14 bis B du PLF 2021 ;
   - Deux amendements proposant l'intégration du tabac chauffé dans la catégorie fiscale des cigarettes manufacturées ;

3. **La prise de contact avec une trentaine de parlementaires et 2 membres de cabinets ministériels** pour les alerter de la situation, leur transmettre nos propositions complémentaires et solliciter une rencontre.

Résultat

L'article est supprimé à l'Assemblée avec le soutien du rapporteur du projet de loi de finances pour 2021 et du Gouvernement le vendredi 11 décembre.

L'ACT a pu sensibiliser les acteurs clés du PLF sur la nécessité d'aligner la fiscalité du tabac chauffé sur la fiscalité des cigarettes manufacturées.

L'ACT a été sollicitée par les conseillers du Premier ministre et du ministre des Solidarités et de la Santé pour produire une note formulant des propositions de mesures pour la rédaction du prochain projet de loi de finances pour 2022.

3 Notre exposition média et digitale en 2020

Retombées de presse

2019	46
2020	53

+ 15% et ce malgré la situation sanitaire qui est venue saturer l'espace médiatique.

11 reprises de presse dans quotidien national

36 reprises dans un journal régional

2 reprises médias télé

3 reprises radio

Interview du Pr. Josseran par Marina Carrère d'Encausse et Jean-Marc Sène pour le Magazine de la Santé sur France 5 *- Reprise TV 30.03.2020*

Sujet : Gérer le tabagisme pendant le confinement. Contact à la suite du communiqué de presse - Coronavius Covid19 : Fumer augmente le risque de développer une forme sévère ou très sévère de la maladie – 04.03.20

Interview du Pr. Josseran par Christelle Rebière sur RTL *- Reprise TV 20.11.2020*

Dans le cadre du mois sans tabac à la suite de la diffusion du communiqué de presse - Le tabac chauffé, la fausse promesse de l'IT – 26.10.21

Médias les plus impactants

Figaro.fr
14 236 598 Visites

Echos.fr
2 598 382 Visites

Figaro papier
171 894 Exemplaires

Echos papier
90 464 Exemplaires

France Inter - Le journal de 9h
3 467 000 Auditeurs

RTL Midi
1 467 000 Auditeurs

Europe 1 - Europe matin
371 000 auditeurs

France 5 - Magazine de la santé
700 000 téléspectateurs

Posts les plus impactants

TWITTER

Abonnés : 1464 (+125)

Le vrai coût du tabac

198 855 | 45 | 121

Info Coronavirus

3 833 | 18 | 12

FACEBOOK

Abonnés : 997 (+499)

Le vrai coût du tabac sponsorisé

26 447 | 174 | 338

Communiqué de presse Révision de la loi Evin

620 | 2 | 14

Le vrai coût du tabac post organique

595 | 13 | 27

Gourvernance

Fonctionnement
de l'ACT

Nos partenaires

Financement

Gourvernance
Comment fonctionne l'ACT

Le fonctionnement de l'Alliance est structuré autour d'instances représentatives, un Bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée générale permettant une élaboration démocratique et transparente des décisions pour la structure. En lien avec le Président et les autres membres du Bureau, la Directrice de l'ACT pilote avec une équipe de 9 salariés permanents la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les instances.

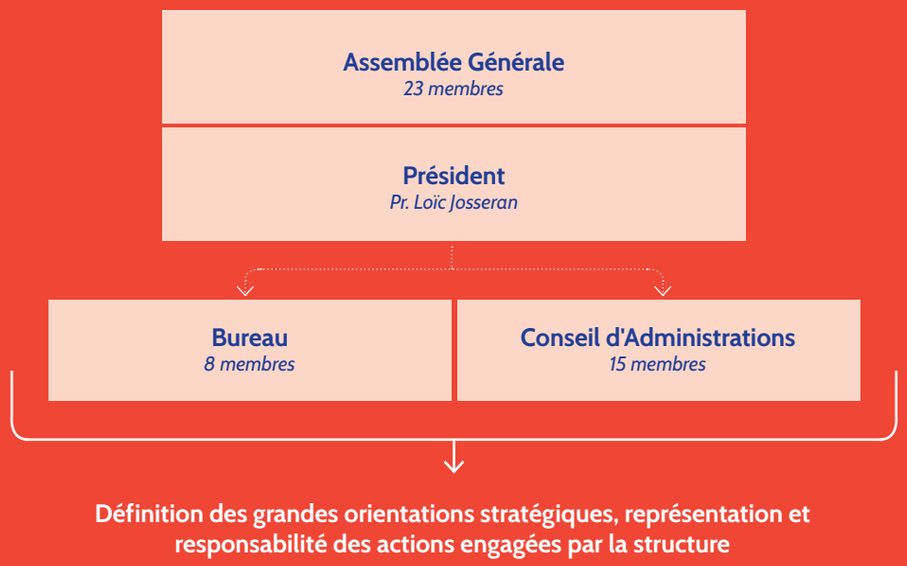

Le Bureau
en 2020

Missions

- Définition des orientations stratégiques
- Validation des grandes dépenses et du budget
- Suivi de l'ensemble des activités de la structure

Réunions
1 fois / mois

Composé de
8 membres

Élus en
Conseil d'administration

Composition du bureau

Pr. Loïc Josseran
Président
Société Française de Santé Publique

Gérard Audureau
Vice-Président
DNF - Demain Sera Non Fumeur

Pr. Daniel Thomas
Vice-Président
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Pr. Bertrand Dautzenberg
Secrétaire Général
Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)

Pascal Diethelm
Secrétaire Général Adjoint
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Pr. Michel-Henri Delcroix
Trésorier
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

Mathiam Mbengue
Trésorier adjoint
Association Grand Est Sans Tabac (GEST)

Pr. Gérard Dubois
Président d'honneur
Ancien président de 2003 à 2007

Pr. Yves Martinet
Président d'honneur
Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)
Ancien Président de 2007 à 2013

Conseil d'administration

Missions

- Validation des grandes orientations stratégiques
- Validation des grandes dépenses du budget et arrêté des comptes
- Suivi de l'ensemble des activités de la structure

Réunions
3 fois / ans

Membres fondateurs
5 membres

Membres permanents
10 élus pour **4 ans**

Le 9 avril 2019, ont été élu :
15 membres
+ 2 présidents d'honneur

Composition du conseil d'administration

Pascal Diethelm
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Albert Hirsch
Ligue nationale contre le cancer (LNCC)

Pr. Daniel Thomas
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Gérard Audureau
DNF - Demain Sera Non Fumeur

Jean-Baptiste Mollet
Fondation du souffle

Pr. Bernard Dautzenberg
Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)

Dr. Pierre Rouzaud
Tabac et Liberté (démission le 30.11.2020)

Mathiam Mbengue
Grand Est Sans Tabac (GEST)

Anne Pipon Diakhate
(AFIT&A)

Dr. Michel Jean
Capitole Stop Tabac

Pr. Michel-Henri Delcroix
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

Dr. Pierre Birkui
Paris sans Tabac (PST)

Dr. Nathalie Wirth
Société Française de Tabacologie (SFT)

Cathie Simon
Association Addictions France

Pr. Loïc Josseran
Société Française de Santé Publique (SFSP)

Pr. Gérard Dubois
(Président d'honneur)

Pr. Yves Martinet
(Président d'honneur)

Assemblée Générale

Missions

- Validation des grandes orientations de l'ACT
- Vote des rapports d'activités et de gestion annuels
- Approbation des comptes annuels

Réunions
1 fois / an

Composée de
23 membres
et
2 membres associés

Adhérents

AALT - Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie

AFIT&A - Association Francophones des Infirmières Tabacologues & Addictologues – Association Addictions France

ANSFTF - Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Françaises

APPRI - Association Périnatalité Prévention Recherche Information

BPCO Association

CST - Capitole Stop Tabac

CNCT - Comité National Contre le Tabagisme

CBT - Coordination Bretonne de Tabacologie

DNF - Droits des Non-fumeurs – Pour un monde Zéro Tabac

FFC - Fédération Française de Cardiologie

Fondation ARC

Fondation du Souffle

GEST - Grand Est Sans Tabac

Hauts de France Addictions

IRAAT - Institut Rhônes-Alpes Auvergne de Tabacologie

Ligue Nationale Contre le Cancer

MNH - Mutuelle Nationale des Hospitaliers

PST - Paris Sans Tabac

RESPADD - Réseau de Préventions des Addictions

SFT - Société Francophone de Tabacologie

SFSP - Société Francophone de Santé Publique

Je Ne Fume Plus

Les membres associés

Pr. Gérard Dubois
Président d'honneur
Ancien président de 2003 à 2007

Pr. Yves Martinet
Président d'honneur
Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)
Ancien Président de 2007 à 2013

L'équipe opérationnelle

Missions

Sous la supervision d'une directrice qui met en œuvre la stratégie définie par les élus de l'association, l'équipe opérationnelle conçoit les missions statutaires de l'ACT

En forte croissance en 2020
+ 5 salariés

Composition de l'équipe

Direction

Marion Catellin
Directrice

Anna Bonnello
Assistante de direction

Pôle Communication

Charlotte Dekkers
Responsable communication

Nodar Pakeliani
Community manager

+Stagiaire RP

Pôle Plaidoyer

Pauline Monfort
Responsable du plaidoyer FR et UE

Pôle Études et Projets

Sarrah El Fersaoui
Responsable des campagnes et des partenariats associatifs

Ellen De Guiran
Chargée d'études et d'évaluation

Pôle Mécénat et évènementiel

Vincent Hillion
Chargé de l'évènementiel et des partenariats

Recrutement 2021 : *Responsable du pôle*

L'organigramme

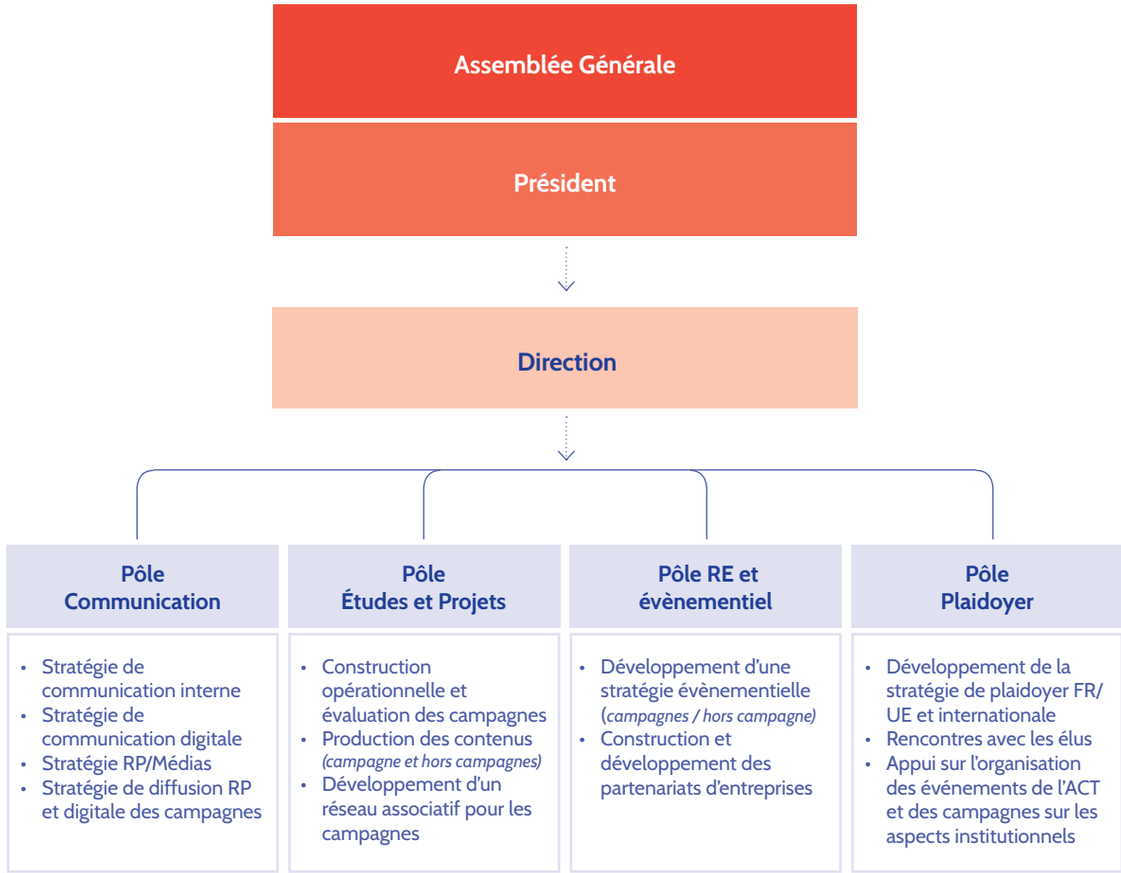

Nos partenaires publics et associatifs

Grâce à ses partenaires publics et associatifs nationaux et européens, l'ACT bénéficie d'un réseau étendu d'experts engagés essentiels pour la pousuite de ses activités.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté Égalité Fraternité

MILD & CA
Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

ENSP
European Network for Smoking and Tobacco Prevention

FFA
Fédération Française d'Addictologie

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ASH
ACTION ON SMOKING & HEALTH

Santé publique France

TOBACCO FREE PORTFOLIOS

Notre financement

Convention triennale avec la DGS*

(2019-2021)
renouvelée tous les
3 ans
et soutien
la fédération et la valorisation des acteurs de la lutte contre le tabagisme et le fonctionnement de la structure
à hauteur de
150 000 € / an

N'est renouvelée annuellement qu'après examen de la réalisation effective des objectifs et des indicateurs fixés.

Convention avec la CNAM

(2020-2024)
via le fonds de lutte contre les addictions
pour **4 ans**
et soutien
le développement de campagnes de dénormalisation auprès du grand public et des politiques
à hauteur de
5 778 234 €

Dont un financement complémentaire en 2020 suite à un dépôt de projet additionnel pour un montant de 2 068 434€.

**Direction Générale de la Santé*

Transparence

Les comptes sociaux de l'ACT sont audités et certifiés chaque année par un commissaire aux comptes.

Les membres du CA arrêtent les comptes de l'exercice et l'AG les approuve après chaque clôture comptable. Dans un souci de bonne gestion des fonds publics qu'elle emploie, l'ACT tient une comptabilité analytique rigoureuse et respecte les procédures de passation de marchés publics.

Soucieuse de la transparence de sa politique de gestion, l'ACT met à disponibilité sur son site internet ses rapports d'activités et de gestion.

Rapport financier

Faits marquants et synthèse du bilan

Bilan comptable

Rapports du commisaire aux comptes

Les faits marquants de l'exercice et bilan comptable - synhtèse

Le mot du trésorier

« L'année 2020 a été synonyme de mutation en matière budgétaire et comptable pour l'ACT. Afin de garantir une gestion irréprochable de ses financements publics, notre structure a mis en œuvre, avec l'aide de notre expert-comptable et de notre commissaire aux comptes, une comptabilité analytique pour le suivi de ses projets et s'est engagée dans une politique de reconstitution de ses fonds propres.

L'attribution de financements importants en 2020 ne doit en effet par faire oublier l'impérieuse nécessité pour notre Alliance de pérenniser son développement et pour ce faire, de bâtir une autonomie financière suffisamment solide. »

Pr. Michel-Henri Delcroix

L'exercice comptable 2020 a été clôturé le 26 mars 2021 par les membres du CA et fait apparaître un excédent de 11 895€ porté au compte de réserve générale. Les fonds propres de l'ACT sont ainsi portés à 27 756€ au 31 décembre 2020.

Actif	2020	2019	Passif	2020	2019
Immobilisé	194 980	62 114	Fonds propres et réserves	26 756	14 861
			Dont résultat de l'exercice	11 895	-75 464
Circulant	5 055 802	3 732 702	Dettes et produits constatés d'avance	5 224 026	3 779 955
TOTAL	5 250 782	3 794 816	TOTAL	5 250 782	3 794 816

Revenus de l'exercice 2020

79% 822 117 € — Fonds de lutte contre les addictions

14,4% 150 000 € — Direction Générale de la Santé

4% 40 713 € — Produits de refacturation

2,3% 24 710 € — Cotisations des membres

0,3% 3 432 € — Produits financiers et autres

Faits marquants

La signature de l'avenant à la convention de partenariat avec la CNAMTS actant l'attribution d'un financement complémentaire pour la réalisation du programme de « Dénormalisation du Tabac en France » via le Fonds de lutte contre les addictions pour un montant additionnel de 2 068 434 €

Le soutien de la DGS aux actions de l'Alliance a été renouvelé avec l'obtention d'une subvention annuelle de 150 K€

Charges de l'exercice 2020

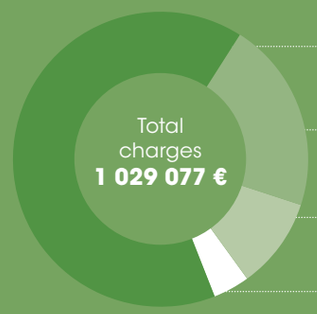

65% 666 367 € — Achat de prestation de services

22% 225 245 € — Rémunération du personnel

10% 103 384 € — Frais de fonctionnement

3% 34 081 € — Autres frais *(services bancaires, autres achats)*

Faits marquants

Un fort accroissement des effectifs de l'ACT portant la constitution de notre équipe permanente à 5 salariés composée au 31 décembre 2020 d'une directrice, d'une assistante de direction, d'une chargée de communication, d'un chargé des campagnes et d'une chargée des relations entreprises.

Bilan actif

	Brut	Amort.&Prov.	Net 2020	Net 2019
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. Simil				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.				
Autres immob. corporelles	8 517	3 178	5 339	756
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations & créances rattachées				
Autres titres immobilisés	173 591		173 591	45 308
Prêts				
Autres	16 050		16 050	16 050
TOTAL (I)	**198 158**	**3 178**	**194 980**	**62 114**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
Emballages				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances exploitation				
Clients, usagers et comptes rattachés	4 396		4 396	4 972
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 816 117		2 816 117	3 716 710
Valeurs mobilières placement	2 042 335		2 042 335	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	192 538		192 538	10 617
COMPTES RÉGULARISATION ACTIF				
Charg.constatées d'avance	16 050		16 050	404
TOTAL (II)	**5 055 802**		**5 055 802**	**3 732 702**
TOTAL GENERAL (I-V)	**5 253 960**	**3 178**	**5 250 782**	**3 794 816**

Bilan passif

	Net 2020	Net 2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	14 861	90 325
REPORT À NOUVEAU		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	11 895	-75 464
Sous-total	***26 756***	***14 861***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**26 756**	**14 861**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit(2)		
Emprunts et dettes financières divers(3)		
Fournisseurs et comptes rattachés	85 590	61 531
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	32 424	5 456
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	149 895	3 169
Instruments de trésorerie		
COMPTES REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	4 956 117	3 709 800
TOTAL (IV)	**5 224 026**	**3 779 955**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL (I-V)	**5 250 782**	**3 794 816**

(1) dont à moins d'un an I (2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque I (3) dont emprunts participatifs

Compte de Résultat

		Total 2020	Total 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		**24 710**	
Ventes de biens et services			
Ventes de biens *(dont ventes de dons en nature)*			
Ventes de services (*dont parrainages)*		40 713	41 529
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		972 117	
Subventions d'exploitation			150 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public *(dons manuels, Mécénats, Legs, donations et assurance-vie)*			
Contributions financières			
Reprises s/amorts, dépréciations, prov. et transferts de charges		**291**	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		**345**	**19 465**
	TOTAL (I)	**1 038 176**	**210 994**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Autres achats et charges externes [a]		311 163	191 298
Aides financières		482 597	
Impôts, taxes et versements assimilés		6 370	4 422
Salaires et traitements		158 421	38 154
Charges sociales		66 824	22 791
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 090	88
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		2	288
	TOTAL (II)	**1 028 469**	**257 041**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(I - II)**	**9 707**	**-46 046**
PRODUITS FINANCIERS			
De participations [3]			
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. [3]			
Autres intérêts et produits assimilés [3]		2 796	613
Reprises s/provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement			
	TOTAL (III)	**2 796**	**613**

		Total 2020	Total 2019
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		**24 710**	
Intérêts et charges assimilées [4]			
Différences négatives de change		40 713	41 529
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement		972 117	
	TOTAL (IV)		**31**
RÉSULTAT FINANCIER	**(III - IV)**	**2 796**	**582**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(I - II + III - IV)**	**12 503**	**-45 464**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges			
	TOTAL (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			30 000
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	TOTAL (VI)		**30 000**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-30 000**
Participation des salariés (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		608	
Produits	**(I+III+V)**	**1 040 972**	**211 607**
Charges	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**1 029 077**	**287 071**
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		**11 895**	**-75 464**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Bénévolat		122 075	104 400
Prestations en nature			
	TOTAL	**122 075**	**104 400**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à dispositiongratuite de biens et services			
Prestations en nature			
Personnel Bénévole et mise à disposition de personnel		122 075	104 400
	TOTAL	**122 075**	**104 400**

(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant des entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 un total de 5 250 782 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 11 895 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1 - Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour but rassembler les organisations, associations et personnalités qui mènent une politique de lutte contre le tabagisme et ses conséquences.
En plus d'informer le public sur les conéuences du tabgismes, elle mobilise les adhérents autour des projets français et participe à l'élaboration d'une politique de santé en France et au niveau international.

1.2 - Faits significatifs de l'exercice

a/ Nouveau Règlement Comptable

Le nouveau règlement comptable – règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif – applicable aux associations et aux fondations est entré en application le 1er janvier 2020. Ce règlement comporte de nombreux ajustements, qui ont une incidence sur la présentation des comptes des entités à but non lucratif.

b/- Crise sanitaire

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'association pour les raisons suivantes :
- Maintien du niveau de financement ;
- Recours au télétravail a permis de continuer les activités de l'ACT.

L'association Alliance Contre le Tabac estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

2.1 - Durée et période de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2.2 - Changement de méthodes comptables

L'application durèglement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptables et entraine une modification de la présentation des états financiers. Par ailleurs, il n'y a pas eu de reclassement de comptes lié à ce changement.
Cependant, l'application de la nouvelle méthode aux opérations en-cours ne peut avoir un effet de modifier les comptes des exercices antérieurs.
Ainsi le bilan et le comte de résultat (N-1) ne peuvent être affectés. Les états financiers présentés font ainsi figurer l'ensemble des rubriques apparaissant sur les nouveaux états (application du règlement ANC n°2018-06) et sur les anciens états (règlement n°99-01).

2.3 - Changement d'estimation comptable

Néant

2.4 - Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.
Etant donné les points suivants :

a/ Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1er janvier 2005.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1er janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :
—› Matériel de bureau et informatique : 2 ans

b/ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c/ Subventions & contributions financières

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte de la notification de la décision pour les subventions publiques et les financements privés.

3. Situation fiscale

L'Association «Alliance Contre le Tabac » est exonérée des impôts commerciaux.

4. Effectif

L'effectif de l'association en fin d'exercice est de 6 salariés.

5. Autres informations

5.1 - Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres
Les trois plus hauts cadres sont des bénévoles.

5.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 200 € TTC (article R 123-198 du code de commerce)
· Audit légal : 7 200 €
· Services autres que la certification des comptes : - €

5.3 - Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.
Pour valoriser le bénévolat, l'association s'est basée sur les barèmes de la Haute Autorité de Santé publique et autres honoraires définis dans les cabinets d'audit. Les forfaits appliqués sont les
- Forfait horaire de 250 € si l'intervention est inférieure à une demie journée ;
- Forfait journalier de 550 € dans les autres cas.

L'estimation du bénévolat après vérification du Conseil d'Administration de l'association est de 122 075 €.

5.4 - Engagement hors bilan

Un engagement par signature a été émis le 13/02/2014 au bénéficie de Mme Yvette Garrigues, pour un montant de 44 500 €, garanti par un natissement de parts sociales Crédit Coopératif à heuteur de 45 155,25 €.

5.5 - Aides financières

Les montants comptabilisés dans la rubrique « aides financières » du compte de résultat, concernant les versements aux partenaires au titre du programme de Dénormalisation en France financé par la CNAM via le fonds de lutte contre les addictions, correspondent aux montants des versements contractualisés dans les conventions pour l'année 1 du programme, indépendamment du degré de réalisation effective et des dépenses engagées au 31/12/2020 par ces partenaires.

Immobilisations

			AUGMENTATIONS	
		Val.brute des immo.au début	Réévaluation	Acquis.créat.
Frais établissement,rech. et dévelop.	**TOTAL I**	**3 178**	**194 980**	**62 114**
Autres postes immob. incorporelles	**TOTAL II**	**3 178**	**194 980**	**62 114**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier		844		7 673
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**TOTAL III**	**844**		**7 673**
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		45 308		128 283
Prêts et autres immobilisations financières		16 050		
Immobilisations financières	**TOTAL IV**	**61 358**		**128 283**
TOTAL GENERAL	**(I+II+III+IV)**	**62 202**		**135 956**

		DIMINUTIONS			
		Par virements poste à poste	Par cessions, mis.hors serv	Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval.Lég. V.O. Immo. en fin d'exe.
Frais établisseent recherche et dév.	**TOTAL I**				
Autres postes immob. incorporelles	**TOTAL II**				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Install.générales, agenc.et aménag.construct.					
Install.tech.matériel et outillage industriels					
Instal.générales, agencements aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique mobilier				8 517	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	**TOTAL III**			**8 517**	
Participations évaluées par mise en équival.					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				173 591	
Prêts et autres immobilisations financières				16 050	
Immobilisations financières	**TOTAL IV**			**189 641**	
TOTAL GENERAL	**(I+II+III+IV)**			**198 158**	

Amortissements

Au 31/12/2020

Situation mouvements d'exercice immobilisations amortissables

	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dotat. Exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
Frais établisseent recherche et dév. TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.				
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Instal. Général Agence Aménag. divers				
Matériel de Transport				
Matériel de bureau et Informat.mobil	88	3 090		3 178
Emballage Récupérable et Divers				
Immobilisations corporelles TOTAL III	88	3 090		3 178
TOTAL GENERAL (I+II+III)	88	3 090		3 178

Ventilation des dotations aux amortissements

	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Frais établisseent recherche et dév. TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles TOTAL II			
Terrains			
Constructions			
Sur sol propre			
Sur sol d'autrui			
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.			
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel			
Autres immobilisations corporelles			
Instal. Général Agence Aménag. divers			
Matériel de Transport			
Matériel de bureau et Informat.mobil	3 090		
Emballage Récupérable et Divers			
Immobilisations corporelles TOTAL III	3 090		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3 090		

Prov. Amt. Derog

	Dotations	Reprises
Frais établisseent recherche et dév. TOTAL I		
Autres postes immob. incorporelles TOTAL II		
Terrains		
Constructions		
Sur sol propre		
Sur sol d'autrui		
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.		
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel		
Autres immobilisations corporelles		
Instal. Général Agence Aménag. divers		
Matériel de Transport		
Matériel de bureau et Informat.mobil		
Emballage Récupérable et Divers		
Immobilisations corporelles TOTAL III		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		

Provisions

Au 31/12/2020

Nature des provisions

	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dotat. Exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Prov.pour garanties données clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov.pr pensions & oblig.similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés				
Autres prov.pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

Dont dotations et reprises : d'exploitation / financières / exceptionnelles

État des échéances des créances et des dettes

Au 31/12/2020

État des créances

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Actif Immobilisé			
Amortissements dérogatoires			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	16 050		16 050
Actif Circulant			
Créances clients et comptes rattachés	4 396	4 396	
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	423	423	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 810 394	2 810 394	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	5 300	5 300	
Charges constatées d'avance	417	417	
TOTAUX	**2 836 980**	**2 820 930**	**16 050**

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice I (1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice I (2) Prêts et avances consentis aux associés

État des dettes

	Montant brut	À 1 an au plus	À + d'un an et 5 ans au +	À + de 5 ans
Emp.aup.étbl.crédit (1)				
Empr.dettes financ.divers (1)(2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	85 590	85 590		
Personnel et comptes rattachés	8 285	8 285		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	20 986	20 986		
Impôts sur les bénéfices	608	608		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	2 545	2 545		
Dettes /immobil. & comptes rattachés				
Autres dettes	149 895	149 895		
Produits constatés d'avance	4 956 117	4 956 117		
TOTAUX	**2 836 980**	**2 820 930**		

(1) Emprunts souscrient en cours d'exercice I (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice I (2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès assoc.pers.phys.

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice au 01/01/2020						
	Avant ANC 2018-06	**Impact** ANC 2018-06	**Avec Impact** ANC 2018-06	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	**clôture de l'exercice**
Fonds associatifs sans droit de reprise							
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise							
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation							
Réserves	90 325		90 325	- 75 464			**14 861**
Report à nouveau							
Excédent ou déficit de l'exercice	-75 464		-75 464	75 464	11 895		**11 895**
Situation nette							
Fonds propres consomptibles							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires - Commodat							
TOTAL	**14 861**	**0**	**14 861**	**0**	**11 895**	**0**	**26 756**

Tableau de variation des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice au 01/01/2020					Cloture	
	Avant ANC 2018-06	**Impact** ANC 2018-06	**Avec Impact** ANC 2018-06	Montant global	Dont remboursement	Montant global	**dont fonds dédiés**
Subventions d'exploitation							
Contributions Financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Détail produits à recevoir

		2020	2019
Détail des subventions à recevoir			
CNAM - TS		2 810 394	3 709 800
	TOTAL I	**2 810 394**	**3 709 800**
Détail des produits à recevoir			
Cotisation Fondation du Souffle		2 000	
Cotisation APPRI		150	
Cotisation ANSFTF		150	
Cotisation MNH		3 000	
	TOTAL II	**5 300**	
TOTAL GÉNÉRAL		**2 815 694**	**3 709 800**

Détail produits constatés d'avance

	2020	2019
Produits constatés d'avance		
Subvention CNAM-TS DETAF 2019-2024	4 956 117	3 709 800
TOTAL GÉNÉRAL	**4 956 117**	**3 709 800**

Détail des charges à payer

	2020	2019
Détail Fournisseurs factures non parvenues		
Expert comptable - ST Consulting	5 640	2 190
Commissaire aux comptes - Baker Tilly Strego	7 200	2 880
Infodeos Copies 4ème trimestre	38	
Carre Noir - Declinaison Detaf Pictogramme	22 611	
Carre Noir - Refonte ACT	11 170	
Refonte site ACT	2 174	
BCW - Modératon P. De Vilno	3 240	
BCW - Webinaire rencontres de l'Act	9 128	
BVA - 2ème Acpte Baromère Opinion	16 473	
CNCT - Maintenance Serveur	758	
Facebook - Campagne Pub	94	
TOTAL I	**78 526**	**5 070**
Dettes provisions pour congés	8 285	920
Charges sociales s/ provisions Congés	3 339	430
Formation professionnelle	1 818	209
TOTAL II	**13 442**	**1 559**
Charges à payer	149 878	
Cotisation à reverser		3 000
TOTAL III	**149 878**	**3 000**
TOTAL GÉNÉRAL	**241 846**	**9 629**

Détail charges constatées d'avance

	2020	2019
Charges constatées d'avance		
Assurance MAAF	417	404
TOTAL GÉNÉRAL	**417**	**404**

Détail du bilan actif

	2020	2019	Écart	%
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels				
Amortissement Logiciels				
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages industriels				
Matériel industriels				
Amortissement matériel industriels				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.				
Autres immob. corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique	8 516,81	843,94	7 672,87	NS
Mobilier				
Amortissement Matériel bureau & informatique	-3 177,98	-87,91	- 3 090,07	NS
Amortissement Mobilier	8 517	3 178	5 339	756
Dépôts et cautionnements				
Parts sociales C COOP	128 283,00		128 283,00	NS
Parts B C.C - Caution bancaire	45 155,25	45 155,25		
Parts A C.C - Caution bancaire	152,50	152,50		
Dépôt de garantie - Rue Uzès	14 850,00	14 850,00		
Dépôt de garantie Cave	1 200,00	1 200,00		
Total actif immobilisé	**194 979,58**	**62 113,78**	**132 865,80**	**213,91**
ACTIF CIRCULANT				
Stock de marchandises				
Créances d'exploitation				
Créances clients & comptes rattachés				
Clients - centralisation	4 396,12	4 971,66	-575,54	-11,58
Clients - Factures à établir				
Autres créances				
Fournisseurs - débiteurs		6 910,09	-6 910,09	-100,00
Ticket restaurant	423,00			
Subvention à recevoir	2 810 394	3 709 800	-899 406	-24,24
Produits à recevoir	5 300,00		5 300,00	NS
Disponibilité				
BNP Paribas		25,60	-25,60	-100,00
Crédit Coopératif	192 537,62	10 591,10	181 946,52	1717,92
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance		25,60	-25,60	-100,00
Total créances d'exploitation	**5 055 802,32**	**3 732 702,42**	**1 323 099,90**	**35,45**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 250 781,90**	**3 794 816,20**	**1 455 965,70**	**38,37**

Détail du bilan passif

	2020	2019	Écart	%
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Autres fonds propres sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves	14 860,87	90 325,24	-75 464,37	-83,55
Report à nouveau (solde créditeur)				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	**11 895,03**	**-75 464,37**	**87 359,40**	**-115,76**
Total fonds propres	**26 755,90**	**14 860,87**	**11 895,03**	**80,04**
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Banque - BNP				
Crédit Coopératif				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Fournisseurs - centralisation	7 064,16	56 461,00	-49 396,84	-87,49
Fournisseurs - factures non parvenues	78 526,17	5 070,00	73 456,17	1 448,84
Dettes fiscales et sociales				
Salaires nets C. Cagnat-Lardeau				
Provision congés payés	8 284,72	920,00	7 364,72	800,51
Urssaf	9 365,59	1 504,43	7 861,16	522,53
France Mutuelle	394,23	248,46	145,77	58,67
Mederic Retraite	6 696,34	1 348,43	5 347,91	396,60
Prévoyance	1 190,61	314,37	876,24	278,73
Provision ch soc. congés payés	3 338,89	430,00	2 908,89	676,49
Etat, Impôts Sociétés	608,00		608,00	NS
Prélévement à la Source	727,10	480,76	246,34	51,24
Formation professionnelle	1 818,16	209,08	1 609,08	769,60
Autres dettes				
Clients créditeurs				
Remboursements divers	17,46	168,80	-151,34	-89,66
Remboursement de frais - G.D				
Remboursement de frais - C.C.L				
Remboursement de frais - Y.B				
Charges à payer	149 877,57		149 877,57	NS
Produits à recevoir		3 000,00	-3 000,00	-100,00
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	4 956 117,00	3 709 800,00	1 246 317,00	33,60
Total dettes	**5 224 026,00**	**3 779 955,33**	**1 444 070,67**	**38,20**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 250 781,90**	**3 794 816,20**	**1 455 965,70**	**38,37**

Variation des Produits

	2020	2019	Écart	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Cotisations sans contrepartie	24 710,00		24 710,00	NS
Production vendue (services)				
Droits article Alliance				
Produits des activités annexes				
Refacturation Tél/Adsl	3 625,84	3 436,78	189,06	5,50
Refacturation Loyer	31 556,64	31 812,00	-255,36	-0,80
Refacturation Energie	1 017,02	923,40	93,62	10,14
Refacturation Entretien	1 681,03	1 923,24	-242,21	-12,59
Refacturations diverses	2 832,61	3 433,58	-600,97	-17,50
Subventions d'exploitation				
Subvention annuelle DGS	150 000,00	150 000,00		
Subvention CNAM-TS	822 117,00		822 117,00	NS
Autres Subventions				
Autres produits				
Produits divers de gestion courante	344,61	595,16	-250,55	-42,10
Cotisations		18 870,00	-18 870,00	-100,00
Total produits d'exploitation	**1 038 176,02**	**210 994,16**	**827 181,86**	**392,04**
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts, prod.assimilés				
Autres produits financiers	2 795,60	612,76	2 182,84	356,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Produits excep. sur op.de gestion				
Produits expl. s/exerc.antérieurs				
Sur opérations en capital				
Produits de cessions d'éléments d'actifs				
QP de sub. virée au résultat				
Total produits	**1 040 971,62**	**211 606,92**	**829 364,70**	**391,94**
Solde débiteur = déficit		**75 464,37**	**-75 464,37**	**-100,00**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 040 971,62**	**287 071,29**	**753 900,33**	**262,62**

Variation des Charges

	2020	2019	Écart	%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats, charges externes				
Ach d'études & prestations	152 356,84	71 583,00	80 773,84	112,84
Gaz Electricité	2 034,05	1 846,82	187,23	10,14
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 421,45	2 020,10	4 401,35	217,88
Fournitures administratives	283,53	216,66	66,87	30,86
Site internet	11 614,85	358,62	11 256,23	3 138,76
Conception, Impression, Graphisme	3 721,20	70,50	3 650,70	5 178,30
Loyers bureaux	60 000,00	59 950,00	50,00	0,08
Loyers Cave	2 400,00	2 400,00		
Location Salles	3 144,00		3 144,00	NS
Location matériel	4 873,70	6 358,20	-1 484,50	-23,35
Entretien des locaux	3 722,75	4 665,13	-942,38	-20,20
Maintenance	7 325,91		7 325,91	NS
Assurance Multirisque	403,97	407,13	-3,16	-0,78
Etudes et recherches		8 280,00	-8 280,00	-100,00
Documentation générale	248,40		248,40	NS
Frais de colloques, séminaires, conférences	410,00	7 726,00	-7 316,00	-94,69
Honoraires comptabilité	18 270,00	7 290,00	10 980,00	150,62
Autres honoraires	11 280,00		11 280,00	NS
Frais d'actes et de contentieux		9,86	-9,86	-100,00
Annonces et insertions	9 815,04		9 815,04	NS
Publications	605,29		605,29	NS
Pourboires & Etrennes	410,00	300,00	110,00	NS
Voyages et déplacements	4 235,70	9 924,34	-5 688,64	-57,32
Réceptions et frais de séjour	820,43	670,01	150,42	22,45
Frais postaux et de télécommunications	179,23	19,30	159,93	828,65
Portable Permanence ACT	273,29	257,76	15,53	6,02
Portable Fonctionnement	40,00		40,00	NS
Novelcom	365,80	2 172,20	-1 806,40	-83,16
VOXEA	3 007,22		3 007,22	NS
Services bancaires et assimilés	1 150,82	2 312,40	-1 161,58	-50,23
Cotisations	1 750,00	1 500,00	250,00	16,67
Indemnités Télétravail		960,00	-960,00	-100,00
Formation				
Total	**311 163,47**	**191 298,03**	**119 865,44**	**62,66**
Impôts taxes, versements assimilés				
Part. Employ. Formation prof continue	1 818,16	209,08	1 609,08	769,60
Taxe d'habitation	1 423,00	1 606,00	-183,00	-11,39
Taxe sur les bureaux	3 129,30	2 606,85	522,45	20,04
Total	**6 370,46**	**4 421,93**	**1 948,53**	**44,07**
Salaires et traitements				
Salaires, appointements	150 734,93	38 013,52	112 721,41	296,53
Carte Orange	321,80		321,80	NS
Variation congés payés	7 364,72	140,00	7 224,72	5 160,51
Ijss reçues				
Total	**158 421,45**	**38 153,52**	**120 267,93**	**315,22**
Charges sociales				
Cotisations à l'URSSAF	38 087,16	15 832,81	22 254,35	140,56
Cotisations Mutuelle	1 190,28			
Cotisations aux caisses de retraites	10 822,45	2 856,36	7 966,09	278,89
Cotisations prévoyance cadre	2 479,91	1 001,51	1 478,40	147,62
Cotisations Pôle Emploi	6 350,82	1 596,57	4 754,25	297,78
Variation ch soc. congés payés	2 908,89	100,00	2 808,89	NS
Médecine du travail	612,00		612,00	NS
Autres charges de personnel	4 372,50	1 404,00	2 968,50	211,43
Total	**66 824,01**	**22 791,25**	**44 032,76**	**193,20**
Dotations aux amts, prov, engt fonds dédiés				
Dotation aux amortissements	3 090,07	87,91	3 002,16	NS
Prov depréciation créances clients				
Report en fonds dédiés subv d'exploitation				
Total	**3 090,07**	**87,91**	**3 002,16**	**NS**
CHARGES FINANCIÈRES				
Autres achats, charges externes				
Ach d'études & prestations	152 356,84	71 583,00	80 773,84	112,84
Gaz Electricité	2 034,05	1 846,82	187,23	10,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur op. gestion		30 000,00	-30 000,00	-100,00
Sur opérations en capital				
Valeur comptable des élts d'actifs cédés	2,02	287,93	-285,91	-99,30
IMPÔTS SOCIÉTÉS	**608,00**			
Total charges	**1 029 076,59**	**287 071,29**	**742 005,30**	**258,47**
Solde débiteur = déficit	**11 895,03**		**11 895,03**	**NS**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 040 971,62**	**287 071,29**	**753 900,33**	**262,62**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'Association ALLIANCE CONTRE LE TABAC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALLIANCE CONTRE LE TABAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2 de la page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.
Comme mentionné ci-dessus en observation, l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable
de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois
garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
BAKER TILLY SOFIDEEC

Brice ROGIR

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'Association ALLIANCE CONTRE LE TABAC

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Membres du Conseil d'Administration	Nature de la convention	Charges de l'exercice	Produits de l'exercice
Les Droits des Non-Fumeurs	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet ***dénormalisation du tabac en France*** dans le cadre de la convention CNAM	61 902,57	
Société Française de Tabacologie		18 000,00	
Fédération Française de Cardiologie		69 975,00	
Comité National contre le Tabagisme		111 679,32	
Association Périnatalité Prévention Recherche Information		35 892,48	
Comité National contre le Tabagisme	Refacturation de loyers et charges dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		20 259,21
Les Droits des Non-Fumeurs			20 453,93

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
BAKER TILLY SOFIDEEC

Brice ROGIR

ALLIANCE
CONTRE
LE TABAC

Depuis 30 ans, l'ACT œuvre pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

www. alliancecontreletabac.org